



## Illuminations de Noël

**N**ous avons constaté avec plaisir le retour des illuminations de Noël dans la rue Montorgueil, côté 2e comme côté 1er. Merci aux commerçants qui ont contribué à les financer et à ceux qui se sont chargés de l'organisation : côté 1er, Monsieur

Charbel (Association « Bienvenue au village Montorgueil ») avec l'aide de Madame Thomas (Association « Vivre dans le quartier des Halles ») ; côté 2e, Monsieur Liénard (association ADAC) avec l'aide de Madame Tribolet et de Madame Boisserie.

## Aire de jeux des 7-11 ans : les parents restent dehors

**U**ne réunion de travail a eu lieu à l'Hôtel de Ville avec quelques représentants des parents. Ceux-ci ont demandé que le samedi matin, comme dans l'ancien jardin Lalanne, tous les enfants, petits et grands, puissent venir dans le jardin sous la surveillance de leurs parents. Fabienne Giboudeaux, adjointe en charge des espaces verts, a objecté que le jardin n'est pas adapté aux petits et que la surveillance des parents n'y changerait rien. Les parents ont demandé à pouvoir au moins venir avec leurs grands enfants : refus également, car ce serait trop compliqué de « trier » les enfants à l'entrée ! Pourtant, dans l'ancien jardin, quand un portique de jeu avait été installé sur les pelouses encloses, tout le monde pouvait s'en servir, grands et petits, à

charge aux parents de surveiller les plus jeunes, pour lesquels ce jeu n'était pas adapté. Nous insistons donc pour que la Ville trouve une solution afin de rétablir l'accès des parents le samedi matin.



Au cours de cette réunion, nous avons également appris qu'il n'y a pratiquement aucun enfant dans cette aire de jeux à partir de 17h. C'était

prévisible, compte tenu de sa mauvaise exposition au soleil en hiver. Par ailleurs, les barrières sont trop basses et certains parents n'hésitent pas à faire passer leurs enfants par-dessus depuis l'aire de jeux des petits ; on peut aussi imaginer que des enfants sortent sans prévenir. Les barrières vont donc être relevées. Une bonne nouvelle en revanche : il y a désormais une tolérance sur les horaires. Si vous avez 10 ou 15 minutes de retard, n'hésitez pas à vous présenter quand même, votre enfant pourra probablement être accueilli.

S'agissant de notre enquête sur l'aire de jeux provisoire et de nos différentes propositions pour l'améliorer, aucune réponse de l'Hôtel de Ville à ce jour.

## Samaritaine : quelles solutions pour les enfants et les riverains ?

**L**es parents d'élèves de l'École élémentaire de l'Arbre sec, voisine de la Samaritaine, sont inquiets : ils se posent des questions sur les nuisances que vont subir leurs enfants et les réponses qu'ils reçoivent sont très évasives. Sur le bruit, par exemple, on leur dit que l'école est dotée de doubles vitrages, mais les enfants passent beaucoup de temps dans la cour de récréation aussi. L'opération de désamiantage est en principe

terminée mais il n'y a pas eu beaucoup de précisions sur la façon dont elle a été conduite. Pour le sablage des anciennes peintures (qui contiennent certainement du plomb), on leur a expliqué que seules les structures intérieures seraient concernées (les façades ne vont donc pas être nettoyées ?) et que les portes et fenêtres seraient fermées. Mais si cette consigne n'est pas respectée, comment s'assurer de la qualité de

l'air que respireront les enfants ? Et lorsque tout l'îlot côté Rivoli va être démolit, quelles mesures seront prises pour éviter que la poussière envahisse le quartier ? Les parents d'élèves réclament avec insistance l'installation d'un dispositif de mesure de la qualité de l'air dans la cour de l'école. Aucune réponse de LVMH pour l'instant. Les habitants de la rue Baillet ne sont pas mieux traités. Compte ●●●

## La Lettre d'ACCOMPLIR

• • • tenu des menaces que la démolition de l'îlot côté Rivoli fait peser sur la stabilité de leurs deux immeubles d'habitation, ils ont écrit le 18 octobre au Préfet de police, au Maire de Paris et au Maire du 1er pour demander des précisions sur les mesures prises afin d'assurer leur sécurité pendant les travaux et pour solliciter le relogement des copropriétaires



occupants pendant la durée du chantier. Pas de réponse à ce jour. LVMH leur a simplement proposé de racheter leurs appartements, ce

que beaucoup refusent car certains habitent là depuis des années et sont attachés à leur logement et à leur quartier, ce qui est leur droit le plus strict. Certains de leurs interlocuteurs, y compris une élue de la mairie du 1er, n'ont pas hésité à les accuser de vouloir faire de la spéculation immobilière, ce qui ne manque pas de sel quand on sait que le groupe LVMH, qui annonce un investissement de 450 M€, prévoit de rentrer dans ses frais en 5 ans seulement...

## Bibliothèque : on marche sur la tête

Nous avons appris dans la presse que la part de la section jeunesse dans la future bibliothèque de la Canopée serait fortement réduite, que la bibliothèque de la mairie du 1er serait transférée dans la Canopée et que la future bibliothèque de la Canopée se caractériserait par des espaces dits « chauds », c'est-à-dire « tolérant des pratiques plus sonores (usage du portable, discussion) et pouvant être

transformé en lieu d'animation », le tout « au milieu de l'espace et non dans une salle fermée » car « il ne faut pas compartimenter les publics ». Comme cette nouvelle bibliothèque sera destinée, entre autres, à la « génération Y », qui est censée ne pas aimer lire, elle ne devrait accueillir « que très peu de classiques ou de livres d'étude » et être dépourvue de tables, afin de décourager les étudiants

d'aller y travailler. On marche sur la tête, non ?

Nous avons écrit à Anne Hidalgo, qui n'hésite pas à répéter dans la presse que « la ville doit être construite avec ceux qui la vivront demain », pour lui demander d'organiser d'urgence une concertation avec les habitants et les autres utilisateurs potentiels de cette future bibliothèque. Aucune réponse pour le moment.

## La Canopée aussi lourde que la Tour Eiffel !

L'information a été donnée par la revue *Le Moniteur* et confirmée par Dominique Hucher, chef du projet des Halles : la structure métallique de la Canopée pèsera 7 000 tonnes, soit l'équivalent de celle de la Tour Eiffel. Comment la structure d'un bâtiment de 14 mètres de haut peut-elle être aussi lourde que celle d'une tour de 324 mètres ? L'explication est peut-

être que la tour Eiffel ne porte qu'elle-même, tandis que la structure de la Canopée va être couverte par 25 000 m<sup>2</sup> de plaques de verre, sans compter les autres matériaux et les équipements intérieurs. Espérons que les piliers du Forum, renforcés pour la circonstance, supporteront tout ce poids additionnel. La Ville pourrait-elle nous rassurer à ce sujet ?



## Toilettes publiques : ça presse

L'ensemble du Comité de suivi du chantier a donné son accord, le 18 octobre dernier, pour l'implantation de toilettes

publiques provisoires rue Coquillière et rue Berger. Mais le dossier est depuis bloqué chez le maire du 1er, qui ne semble pas

très pressé de donner son accord. En attendant, heureusement que le froid masque un peu les odeurs d'urine...

## Chantier des Halles : écrivez-nous !

Nous avons une représentante qui siège au Comité de suivi du chantier des Halles et elle y répercute toutes les plaintes que nous recevons. De son côté, Dominique Hucher, chef de projet, est généralement très réactif.

Par exemple, nous avons signalé le 13 novembre une plainte concernant des bruits nocturnes sur le chantier du côté du Pont-Neuf, et dès le 15 novembre, l'entreprise en question était rappelée à l'ordre et une pénalité de 1 000 euros

lui était appliquée. Malheureusement, les riverains ne nous contactent pas beaucoup, sans doute parce qu'ils sont résignés. Si vous voulez que la situation s'améliore, n'hésitez pas à nous écrire !

# La Saga des Halles de Vladimir Vasak

Ce documentaire projeté sur France 3 IDF fait la part belle aux Pavillons Baltard, aux témoignages de ceux qui y travaillaient ou qui, plus tard, y ont organisé des animations culturelles, et à la destruction des pavillons. Puis il saute sans transition au projet de la Canopée, comme si ce nouveau bâtiment était censé, quarante ans plus tard, panser enfin les plaies de cette démolition.

On a le sentiment que tout ce que nous avons vécu dans l'intervalle ne compte pas, comme si la place Cassin avec sa Grosse Tête, le Jardin Lalanne, les terrains des boulistes, le conservatoire avec ses orchestres juniors ou encore la bibliothèque La Fontaine n'avaient jamais existé.

Au cours du film, on aperçoit un slogan des années 70, « *Somme-nous de trop*

## La Lettre d'ACCOMPLIR

« dans ce quartier ? », et on peut se poser à nouveau la question. La parole est donnée presque exclusivement à des élus, à des architectes, à des experts, ou même à la directrice du projet chez Unibail, mais pas à un seul représentant des habitants du quartier. Aujourd'hui comme il y a quarante ans, ils n'intéressent pas grand monde. On décide pour eux, on sait mieux qu'eux ce dont ils ont besoin : pourquoi leur donnerait-on la parole ?

## Des terrasses fermées au prix des terrasses ouvertes

Nous avons participé, au sein de « Vivre Paris ! », à la concertation sur le nouveau règlement des terrasses, mais certaines modifications nous ont échappé sur le moment. Dans l'ancien règlement, pour les terrasses dites ouvertes, les écrans parallèles à la devanture ne pouvaient excéder 1,30 m de hauteur. Les gérants désireux d'exploiter leur terrasse ouverte hiver comme été avaient trouvé la solution des « rideaux de douche ». Mais ceux-ci vont être bientôt interdits. Qu'à cela ne tienne, le règlement a tout prévu : ces écrans

peuvent désormais monter à 2,50 m, comme les écrans latéraux. Si la terrasse entourée ainsi de « murs de verre » n'est pas couverte d'un toit en verre mais seulement d'une bâche, elle est réputée ouverte et non fermée ! Au prix de quelques filets d'air aisément compensés par du chauffage, les exploitants s'assurent ainsi une belle économie par rapport aux taxes appliquées aux terrasses fermées. Pourquoi la Ville leur fait-elle ce nouveau cadeau ?

Autre innovation récente, autorisée par la Ville : dans le Marais, un hôtel a installé



sa réception sur le trottoir, sous la forme d'une terrasse fermée. Pourquoi pas ses cuisines ou sa buanderie ? Pourquoi toutes ces dérives ?

## Nouvelle mise en cause de l'impartialité du Conseil d'Etat

Nos lecteurs se souviennent peut-être de notre indignation lorsque le Conseil d'Etat nous avait donné tort, contre toute attente, dans notre recours contre le permis de démolir du jardin, et nous avait condamnés à payer la somme exorbitante de 4 000 euros. Cette affaire est à nouveau citée dans un article du professeur Julien Boudon, publié dans les actes du

colloque *Concurrence des contrôles et rivalité des juges* (éd. Mare & Martin). Au terme d'une analyse approfondie, il conclut que « *La section du contentieux [du Conseil d'Etat] apparaît indulgente à l'égard des collectivités territoriales détenues par le parti socialiste et sévère à l'endroit de l'Etat* », et précise que « *La mansuétude est assez sensible en matière d'opérations d'urbanisme*

*engagées par la ville de Paris* », en citant l'exemple des arrêts relatifs au Vélib (2008), au stade Jean Bouin (2010), à Roland-Garros (2010), au Parc des Princes (2011), et... au Jardin des Halles (2010). Cela ne nous console pas d'avoir perdu mais cela fait du bien de voir que ces décisions que nous avons trouvées choquantes ne sont pas passées inaperçues des spécialistes du droit.

## Montorgueil : réunion publique le 13 décembre

L'actuellement en cours de test oblige certains habitants et commerçants à de tels détours pour effectuer leurs livraisons ou rejoindre leur parking qu'on a des doutes sur le fait qu'elle puisse avoir pour effet de réduire la

circulation dans le quartier, car comme les premières études l'avaient montré, il s'agit essentiellement de desserte locale. La situation des piétons sur la chaussée reste donc à peu près la même qu'avant. Comme nous l'écrivait un lecteur, « *On risque sa vie dans cette*

*rue faussement piétonne plus que dans une "vraie" rue, parce qu'on se croit autorisé à marcher sur la chaussée – jusqu'à ce qu'une camionnette de livraison (autorisée), un scooter livreur (autorisé), un taxi (autorisé), le camion-poubelle (autorisé), la ●●●*

●●● police (autorisée), une ambulance (autorisée), les pompiers (autorisés), un riverain (autorisé) ou une moto (non autorisée) vous renverse ou, tout au moins, vous engueule copieusement ». Les commerçants se sont en principe engagés à respecter une largeur d'un mètre sur les trottoirs pour les piétons, mais lorsque cette distance est

respectée, ce qui est assez rare, c'est souvent en ignorant la présence de réverbères, poubelles etc., alors que le texte prévoyait une largeur d'un mètre « libre de tout obstacle ». Si les véhicules continuent à circuler comme avant dans le quartier, il faudra impérativement rendre aux piétons la place qui leur revient de droit, à savoir les deux tiers

## La Lettre d'ACCOMPLIR

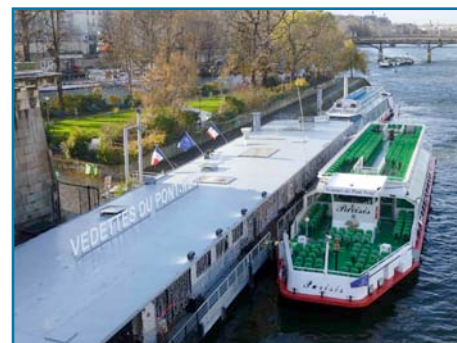
du trottoir, libres de tout obstacle !

Une réunion publique de bilan de cette opération est **prévue le jeudi 13 décembre à 18h30 à la salle Jean Dame, 17 rue Léopold Bellan** : venez nombreux donner votre avis !

## Les Vedettes du Pont-Neuf s'étendent sans autorisation

Les riverains du quai de l'Horloge n'en sont toujours pas revenus : sans que quiconque les ait prévenus ni que la moindre autorisation ait été affichée, la société des Vedettes du Pont-Neuf a entrepris d'installer un nouveau ponton d'embarquement, de l'autre côté du Pont-Neuf, en plantant de grands pilotis dans le lit de la Seine. Cette entreprise génère déjà

des nuisances incroyables en bordure du square du Vert Galant et sur les quais de l'île de la Cité (classés au patrimoine mondial par l'UNESCO). Qui a pu l'autoriser à étendre encore ses activités, qui plus est sans que la moindre consultation ait été organisée ? Les riverains ont déposé un recours et sont déterminés à ne pas laisser passer ce coup de force.



## Colloque européen "zones calmes"

La directive européenne (2002/49/CE) sur « L'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement » impose aux États membres que leurs grandes agglomérations établissent une cartographie du bruit des trafics automobiles, ferroviaires et aériens et déterminent des « zones calmes ». Un colloque européen organisé par la région Ile de France et l'organisme indépendant Bruitparif a été consacré à cette question. Les villes de Rotterdam, Vienne, Bruxelles et Barcelone ont exprimé la volonté de ne pas se restreindre aux bruits de trafic, car elles ont pris

conscience que d'autres bruits pouvaient représenter des risques pour la santé et le tissu social, notamment les tapages liés aux loisirs festifs. Bruitparif a également demandé que le tapage nocturne soit pris en compte par la directive. A l'opposé, M. Dutrey, Adjoint chargé de l'Environnement à Paris, s'est focalisé sur le trafic automobile. Interpellé par les membres du réseau « Vivre Paris ! », il a prétendu que les Parisiens seraient en contradiction avec eux-mêmes s'ils voulaient à la fois une ville animée et pas de tapage nocturne. Le représentant du ministère de l'Ecologie

et du développement durable a ajouté que l'État français n'était pas engagé par les propos de Bruitparif. Cependant, M. Paviotti, Directeur général des services de l'Environnement de la Commission européenne, a souligné qu'une mise en œuvre purement formelle de la directive serait mal vue à Bruxelles, notamment en ce qui concerne la consultation de la population. De ce point de vue, il y a manifestement des progrès à faire en France. Espérons que l'Union européenne en viendra à officialiser et imposer une approche globale contre les bruits de la ville.

## Fermeture du café des Initiés

Le café des Initiés (Place des Deux Ecus, 1er) s'est vu infliger une fermeture administrative de 45 jours en raison de travail dissimulé. Il semble que les nuisances sonores nocturnes provoquées par cet établissement ne soient pas totalement étrangères au signalement des infractions observées. Nous saluons ce début de retour du droit sur cette place.



Prochaine étape : la suppression des contre-terrasses abusives ?

Abonnez-vous gratuitement  
à la Lettre  
[contact@accomplir.asso.fr](mailto:contact@accomplir.asso.fr)

Consultez notre site  
[www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr)

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.